



Combs la ville, le 18 juin 2015.

La POSTE – DTELP – Réseau
8, avenue G. Clémenceau
77005 Vaux le Pénil – Melun cedex

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 25 juin 2015.

Monsieur le Directeur Départemental

Le syndicat CGT FAPT 77 dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir l'ensemble du personnel – fonctionnaires- salariés – cadres – tous statuts confondus, pour la journée du 25 juin- début 0 heure.

Cet appel à la mobilisation, notamment celle qui aura lieu en Île de France à partir de 14 heures à Paris, est motivé par la nécessaire et urgente ouverture de véritables négociations sur les salaires, le point d'indice pour les fonctionnaires, la revalorisation des pensions et retraites, l'amélioration des conditions de travail, la réduction du temps de travail et les créations d'emplois nécessaires à une véritable relance économique.

Pour notre périmètre postal, ce préavis est aussi motivé pour les raisons suivantes :

- des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1,
- une véritable présence postale sur tout le territoire permettant la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit aux comptes pour tous,
- l'augmentation immédiate et conséquente des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du coefficient pour les contractuels et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700 €uros bruts,
- 400 €uros de prime exceptionnelle pour tous, la reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires et salariales, la suppression des écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, une véritable promotion et le 13ème mois pour tous, la revalorisation des Compléments de rémunération, la revalorisation des heures de nuit et des différentes indemnités,
- L'arrêt pur et simple de toutes les restructurations – réorganisations – qui in fine se traduisent par moins de service public et des conditions de vie et de travail dégradées.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la CGT FAPT 77,
François KLEIN